MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Présent(e)s : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, Caroline BRUN, Laëtitia LARROCHE, Philippe LEGRAND, Frédérique MARTIN, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Benoît ROBERT, Françoise ROLLET, Ahmed ROUKEB, Robert STAS.

Absentes excusées : Anne KRAGEN, Anna CHEVRAUX

Secrétaire de séance : Benoît ROBERT

****

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- DETR : demande de subvention pour l'informatique de la mairie et de la maison des services
- Maison des services

1. DETR : demande de subvention l'informatique de la mairie et de la maison des services

Vu l'article L.2334-32 et suivant du CGCT,

Vu le budget communal,

Le conseil municipal, sur proposition du maire de Devecey :

- s'engage à réaliser et à financer l'informatique de la mairie et de la maison France Service, dont le montant s'élève à 3 952.83 € H.T, situé 5 rue du Village à Devecey

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

DETR :	1 185.84 €
Fonds libres :	2 767.00 € H.T - 3 557.55 € TTC

- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat (DETR),

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- s'engage à réaliser les achats dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Vote : 12 voix pour

2. Maison des Services

Suite à la visite du chef de service du Département et du représentant de la préfecture le 8 janvier dernier, il en résulte que la maison France services n'a pas d'attractivité souhaitée dans la salle des fêtes. Géographiquement le bâtiment communal situé au 3 rue du village (les annexes) est plus approprié pour abriter cette structure proche.

La MFS pourraient accueillir : - un médiateur de justice
- les permanences "Autorisation Droit du Sol"
- accueil d'association, etc

Les critères obligatoires pour une labellisation "Maison France Services" sont les suivants :

- ouverture minimum 24h/semaine sur 5 jours ;
- demande à faire avant le 31 décembre 2021. Les audits (Préfecture du Doubs et L'Agence Nationale de la cohésion des territoires) en vue de la labellisation peuvent se faire sur plan ;
- les locaux de la mairie seront alors les lieux d'accueil provisoire de la MFS (avec à minima : 1 ordinateur en libre-service et 1 bureau individuel) ;
- 2 (Equivalent Temps Plein) issus du personnel de mairie sont prévus (1 accueil + 1 en renfort) et 1 Service Civique)

Le conseil municipal, sur proposition du maire de Devecey :

- Se prononce favorablement pour dédier les locaux de la Ferme Jacquier (les Annexes) à l'implantation d'une "Maison des services" et en conséquence d'engager une étude d'avant projet en termes d'agencement et de travaux afin d'évaluer les coûts de rénovation en vue des demandes de subventions.

- Se prononce favorablement pour autoriser Monsieur Le Maire à engager les démarches visant à obtenir une labellisation "maison des services" sur Devecey auprès des organismes concernés.
- - Se prononce favorablement pour autoriser Monsieur Le Maire à anticiper un dépôt de dossier de demande de subventions en vue de l'aménagement de la ferme Jacquier auprès des organismes concernés, de le compléter par la suite d'un avant projet qui sera au préalable validé en conseil municipal.

Vote : 8 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

Clôture de la séance à : 19H50

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

2021-1. DETR : demande de subvention pour l'informatique de la mairie et la maison des services

2020-2 : Maison des services